



## Comment sont réparties les charges entre les logements ?

### A quoi correspondent les chiffres de la "colonne G" :

#### 1 : Surface corrigée ou utile

Les charges de surface se calculent en fonction de la surface de votre logement.

#### 2 : Pièce chauffée

Les charges de chauffage sont réparties selon le nombre de pièces de votre logement, par exemple, si vous avez un F3 cela correspond à 5 pièces.

#### 3 : Consommation

Vous payez ce que vous consommez. C'est le cas de votre eau chaude.

#### 4 : Équipement

Il s'agit du coût de location d'un équipement, un compteur ou des frais d'entretien d'une installation telle que la robinetterie par exemple. Pour vous faire bénéficier des meilleurs tarifs, les contrats de maintenance sont négociés à l'échelle de tous les logements.

**Surface utile ou surface corrigée :** selon l'année de construction de votre résidence, on parle de surface utile ou corrigée.

**La surface utile :** c'est la surface habitable à laquelle on ajoute la moitié des annexes (le balcon, par exemple).

**La surface corrigée :** c'est la surface habitable à laquelle on ajoute une certaine surface selon ses équipements (par exemple, la présence d'une baignoire, le type de chauffage...).

Références du local : XXXXXX.XX.XX.XX.XX.XXX  
 Date d'entrée : XX/XX/XXXX  
 Date de sortie :  
 Contrat : XXXXX  
 Intitulé de compte : XXXXX

Rouen, le XX/XX/XX

ADRESSE DU LOCATAIRE

#### DECOMPTÉ INDIVIDUEL DE REGULARISATION DES CHARGES POUR L'ANNEE 2020

	Début	Fin	Nb de jours
Période de régularisation(E)	01/01/2020	31/12/2020	366
Période de présence	01/01/2020	31/12/2020	366
Période de chauffage dont 1er semestre	01/01/2020	03/06/2020	250
dont 2ème semestre	28/09/2020	31/12/2020	155
			95
Compteurs	Index début	Index fin	Consommation
Eau froide / 132224341823	77	110	33
Eau chaude / 132134337183	29	42	13

DEPENSES	CRITERES DEPENSES				LOCATAIRE			SOLDE	
	NATURE	MONTANT (A)	G	TOTAL (B)	INDIVI DEUL (C)	(D)	QUOTE- PART (F)		PROVISIONS VERSEES
Electricité parties communes	1 155.75	1	1162	153	366	152.18	74.28	77.90	
Chauffage collectif	5 481.25	2	59	8	250	743.22	914.88	-171.66	
Electricité Ascenseurs	622.33	1	1162	153	366	81.94	65.88	16.06	
Eau des communs	30.88	1	1162	153	366	4.07	4.56	-0.49	
Eau froide individuelle	1 837.36	3	476	33		127.38	136.80	-9.42	
Eau chaude individuelle	1 782.34	3	203	13		114.14	139.32	-25.18	
Produits d'entretien	111.10	1	1162	153	366	14.63	13.56	1.07	
Location compteur Eau froide	96.30	4	8	1	366	12.04	13.44	-1.40	
Loc. compteur ECS télérelevé	115.22	4	8	1	366	14.40	14.28	0.12	
Maint. robinet & chasse eau	124.08	4	5	1	366	24.82	34.08	-9.26	
Maintenance installation TV	21.11	4	8	1	366	2.64	2.64	0.00	
Maintenance VMC collective	77.78	1	1162	153	366	10.24	19.08	-8.84	
Maintenance ascenseurs	1 166.02	1	1162	153	366	153.53	60.24	93.29	
T.Enl Ord.Ménagères	1 786.00	1	1162	153	366	235.16	235.92	-0.76	
Entretien ménager parties com	4 547.49	1	1162	153	366	598.77	667.92	-69.15	
TOTAUX EN EUROS							2 289.16	2 396.88	-107.72

Le solde total figurant sur ce document sera pris en compte sur votre avis d'échéance de terme du mois d'août 2021.  
 Les pièces justificatives des dépenses sont à votre disposition sur demande.  
 En cas de difficultés de paiement, je vous demande de contacter habitat 76 au 0 970 828 076 pour la mise en place d'un échéancier.

Bases des critères de répartition(G)  
 1 = Surface corrigée 2 = Pièce chauffée 3 = Consommation  
 4 = Equipement

$$\text{Quote-part (F)} = \frac{\text{Montant dépenses (A)}}{\text{Base totale répartition (B)}} \times \text{Base individuelle (C)} \times \frac{\text{Nombre jours présence (D)}}{\text{Nombre jours période (E)}}$$

[D] La période de présence : c'est le nombre de jours pendant lesquels vous avez été locataire. Vous payez vos charges en fonction de votre présence réelle. C'est aussi le nombre de jours chauffés, si vous bénéficiez du chauffage collectif.

[F] La quote-part : c'est le montant des charges calculées pour votre logement en fonction des règles de répartition (colonne G) et selon votre temps de présence (colonne D).